

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 18 mai 2021 à compter de 16h20 au Centre communautaire situé au 5, rue de la Polyvalente, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Monsieur Alain Fortin	Maire de la municipalité de Montcerf-Lytton
Monsieur Alphée Moreau	Maire de la municipalité de Aumond
Madame Francine Fortin	Mairesse de la Ville de Maniwaki

Est absent :

Monsieur Ronald Cross	Maire de la municipalité de Messines
-----------------------	--------------------------------------

Est aussi présente :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Ouverture de la séance par le préfet

Madame la conseillère Francine Fortin déclare la séance ouverte à 16 h 20.

2021-CA-021

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 18 mai 2021

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-CA-022

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2021

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 20 avril 2021, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-CA-023

Octroi de financement – 40 000\$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 20-517 (2021), sous conditions

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 40 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 20-517(2021), sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 22 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-CA-024

Octroi de financement – 14 600\$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 21-012, sous conditions

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 14 600 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 21-012, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 22 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-CA-025

Octroi de financement – 50 000\$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 21-009, sous conditions

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 21-009, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 10 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-CA-026

Clôture de la séance

Madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 16 h 22.

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Directrice générale adjointe
et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.